



OFFRE ADMIN EXPRESS

Version 4.0

Descriptif de contenu

Date du document : Juillet 2017
Révision : Mai 2025



Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| 1. Présentation de l'offre | 3 |
| 1.1 Définitions et contenus | 3 |
| 1.2 Usages..... | 4 |
| 1.3 Actualité et mise à jour | 5 |
| 2. Spécifications techniques | 6 |
| 2.1 Sources des données | 6 |
| 2.2 Extension géographique..... | 6 |
| 2.3 Références géodésiques..... | 7 |
| 3. Paramètres de qualité | 8 |
| 3.1 Assurance qualité | 8 |
| 3.2 Estimation de la qualité | 8 |
| 3.3 Précision géométrique | 8 |
| 3.4 Généralisation..... | 8 |
| 3.5 Exhaustivité | 12 |
| 3.6 Tableau récapitulatif | 13 |
| 4. Définitions des termes employés | 14 |
| 4.1 Définition du terme « classe » | 14 |
| 4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut | 14 |
| 5. Description des classes | 15 |
| 6.1 Attributs communs à plusieurs classes | 15 |
| 5.2 Arrondissement..... | 21 |
| 5.3 Arrondissement municipal | 22 |
| 5.4 Canton | 22 |
| 5.5 Chef-lieu d'arrondissement..... | 24 |
| 5.6 Chef-lieu d'arrondissement municipal | 24 |
| 5.7 Chef-lieu de canton | 25 |
| 5.8 Chef-lieu de collectivité territoriale | 26 |
| 5.9 Chef-lieu de commune | 27 |
| 5.10 Chef-lieu de commune associée ou déléguée | 28 |
| 5.11 Chef-lieu de département..... | 28 |
| 5.12 Chef-lieu d'EPCI | 29 |
| 5.13 Chef-lieu de région | 29 |
| 5.14 Collectivité territoriale | 30 |
| 5.15 Commune | 31 |
| 5.16 Commune associée ou déléguée..... | 35 |
| 5.17 Département..... | 36 |
| 5.18 EPCI | 37 |
| 5.19 Région | 38 |

1. Présentation de l'offre

Remarques :

- ce document décrit en termes de contenu, de précision géométrique et de qualité sémantique, les caractéristiques des produits composant l'offre ADMIN EXPRESS **Version 4.0** ;
- les produits de l'offre ADMIN EXPRESS font référence à ces mêmes produits en **Version 4.0** dans l'ensemble de ce document ;
- ce document ne décrit pas les produits de l'offre ADMIN EXPRESS en termes de structure de livraison, laquelle est traitée dans un descriptif de livraison : **DL_ADMIN_EXPRESS_4-0.pdf** ;
- ce document ne présente pas les évolutions des produits de l'offre ADMIN EXPRESS ni celles des documentations ; ces informations sont diffusées dans des suivis des évolutions :
 - suivi des évolutions de la version 1.0 à la version 4.0 : **SE_ADMIN_EXPRESS_avant_v4-0.pdf**,
 - suivi des évolutions à partir de la version 4.0 : **SE_ADMIN_EXPRESS_depuis_v4-0.pdf** ;
- ce document ne constitue pas un manuel d'utilisation des produits de l'offre ADMIN EXPRESS.

1.1 Définitions et contenus

Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS sont des bases de données bidimensionnelles décrivant le découpage administratif français selon une granularité administrative (arrondissement municipal, commune, canton, EPCI, arrondissement, collectivité territoriale, département, région).

L'offre ADMIN EXPRESS se compose de :

| Produit | Contenu |
|--|---|
| ADMIN EXPRESS | Unités administratives express. |
| ADMIN EXPRESS COG ¹ | Édition millésimée d'ADMIN EXPRESS, cohérent avec le COG de l'INSEE. |
| ADMIN EXPRESS COG ¹ CARTO | Édition millésimée généralisée d'ADMIN EXPRESS COG pour un usage cartographique. |
| ADMIN EXPRESS COG ¹ CARTO Petite échelle | Édition millésimée généralisée d'ADMIN EXPRESS COG pour un usage cartographique et/ou statistique à petite échelle. |
| ADMIN EXPRESS COG ¹ CARTO PLUS Petite échelle | Édition millésimée généralisée d'ADMIN EXPRESS COG pour un usage cartographique et/ou statistique à petite échelle sur un modèle cartographique du territoire français rapproché ² . |

¹ Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS estampillés « COG » prennent en compte le COG (Code Officiel Géographique) de l'INSEE qui rassemble les codes et libellés des entités administratives y compris d'outre-mer au 1^{er} janvier de l'année en cours. Plus d'informations sur : <https://www.insee.fr/fr/information/2560452>.

² Rapprochement fictif des DROM-COM autour de la métropole, plus adapté à des besoins de datavisualisation.

Chaque produit composant l'offre contient les couches de données ou classes d'objets suivantes :

| |
|---|
| Arrondissement |
| Arrondissement municipal |
| Canton |
| Chef-lieu d'arrondissement |
| Chef-lieu d'arrondissement municipal |
| Chef-lieu de canton |
| Chef-lieu de collectivité territoriale |
| Chef-lieu de commune |
| Chef-lieu de commune associée ou déléguée |
| Chef-lieu de département |
| Chef-lieu d'EPCI |
| Chef-lieu de région |
| Collectivité territoriale |
| Commune |
| Commune associée ou déléguée |
| Département |
| EPCI ³ |
| Région |

N.B : Sur les territoires ultramarins couverts, seules certaines classes d'objets sont présentes.

→ Voir paragraphe [2.2 Extension géographique](#).

1.2 Usages

Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS s'inscrivent dans les domaines d'application suivants :

- représentations thématiques du territoire ;
- cartographie statistique et thématique simple ;
- couplage avec des données statistiques (INSEE ou autres) et des informations « utilisateur » ;
- localisation d'événements ;
- visualisation de l'implantation de réseaux de distribution ;
- applications de géomarketing.

³ Établissement Public de Coopération Intercommunale.

1.3 Actualité et mise à jour

Tous les objets des produits de l'offre ADMIN EXPRESS sont repérés par un identifiant unique appelé « identifiant IGN ». Ces objets conservent cet identifiant toute « leur vie », depuis leur création jusqu'à leur destruction. L'IGN a mis en place des outils de mise à jour qui permettent de faciliter la mise à jour des bases de ses utilisateurs.

Les données source des produits de l'offre ADMIN EXPRESS (sauf pour la classe EPCI) sont mises à jour en continu.

Pour la classe EPCI, les données s'appuient sur la composition communale des EPCI au 1^{er} janvier de l'année en cours (voir paragraphe [1.10 Classe EPCI](#)).

Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS sont édités selon les fréquences suivantes :

| Produit | Mise à jour / Édition |
|---|--|
| ADMIN EXPRESS | Mensuelle bénéficiant de la veille en continu de l'IGN et de l'INSEE |
| ADMIN EXPRESS COG | Annuelle au 1 ^{er} janvier de l'année en cours (les modifications mises en œuvre à partir du 2 janvier ne sont pas prises en compte). |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO | |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO Petite échelle | |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite échelle | |

2. Spécifications techniques

2.1 Sources des données

Les géométries des données sources des produits de l'offre ADMIN EXPRESS sont issues de la base de données unifiée de l'IGN.

Trois types de géométries sont disponibles :

| Produit | Géométries | Généralisation |
|---|--|------------------|
| ADMIN EXPRESS | Issues de la grande échelle | Non |
| ADMIN EXPRESS COG | | |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO | Issues de la moyenne échelle pour un usage cartographique | Oui ⁴ |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO Petite échelle | Issues de la petite échelle pour des usages cartographiques et statistiques | |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite échelle | Issues de la petite échelle avec rapprochement fictif des DROM-COM répondant à des besoins de datavisualisation à des fins cartographiques ou statistiques | |

Les données sémantiques sont cohérentes avec le COG de l'INSEE lors de sa publication annuelle.

Elles peuvent ensuite être mises à jour à partir des informations portées à connaissance de l'IGN (fusion, scission de communes, changement de nom des communes, des régions, ...).

Les données EPCI sont issues des fichiers publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur complétées d'informations recueillies auprès des acteurs locaux (EPCI, préfetures, ...).

2.2 Extension géographique

Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS couvrent l'ensemble des départements français, y compris les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

Les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont également couvertes.

- La liste des classes présentes est détaillée par territoire dans le descriptif de livraison de l'offre ADMIN EXPRESS : ***DL_ADMIN_EXPRESS_4-0.pdf***.

⁴ Se reporter au paragraphe **1.4.4 Généralisation**.

2.3 Références géodésiques

Les données sont proposées de façon standard dans les systèmes légaux de référence suivants :

| Zone | Système géodésique | Ellipsoïde Associé | Projection | Unité | Résolution | Codes EPSG ⁵ |
|--|--------------------|--------------------|----------------------|---------------------------|------------|-------------------------|
| France métropolitaine | RGF93 | IAG GRS 1980 | Lambert 93 | mètre | | 2154 |
| Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy | RGAF09 | | UTM Nord fuseau 20 | | | 5490 |
| Guyane | RGFG95 | | UTM Nord fuseau 22 | | | 2972 |
| La Réunion | RGR92 | | UTM Sud fuseau 40 | | | 2975 |
| Mayotte | RGM04 | | UTM Sud fuseau 38 | | | 4471 |
| Saint-Pierre-et-Miquelon | RGSPM06 | | UTM Nord fuseau 21 | | | 4467 |
| Zone | Système géodésique | Ellipsoïde Associé | Coordonnées | Unité | | Code EPSG ⁵ |
| Métropole + DROM | WGS84G | IAG GRS 1980 | Géographiques (L, l) | Degrés, minutes, secondes | | 4326 |

⁵ European Petroleum Survey Group : <https://epsg.io>

3. Paramètres de qualité

3.1 Assurance qualité

Les produits de l'offre ADMIN EXPRESS font l'objet d'une démarche qualité au cours de leur constitution et de leur mise à jour. Des vérifications sont faites lors des différentes phases de saisie et de montée en base, notamment des contrôles de cohérence logique de la base (contrôle des valeurs d'attribut autorisées et de cohérence entre attributs).

3.2 Estimation de la qualité

Des critères de qualité ont été définis par objet ou classe d'objets. Ce sont l'actualité, la précision géométrique et l'exhaustivité.

3.3 Précision géométrique

Les mesures de la qualité géométrique font état d'une précision en erreur moyenne quadratique :

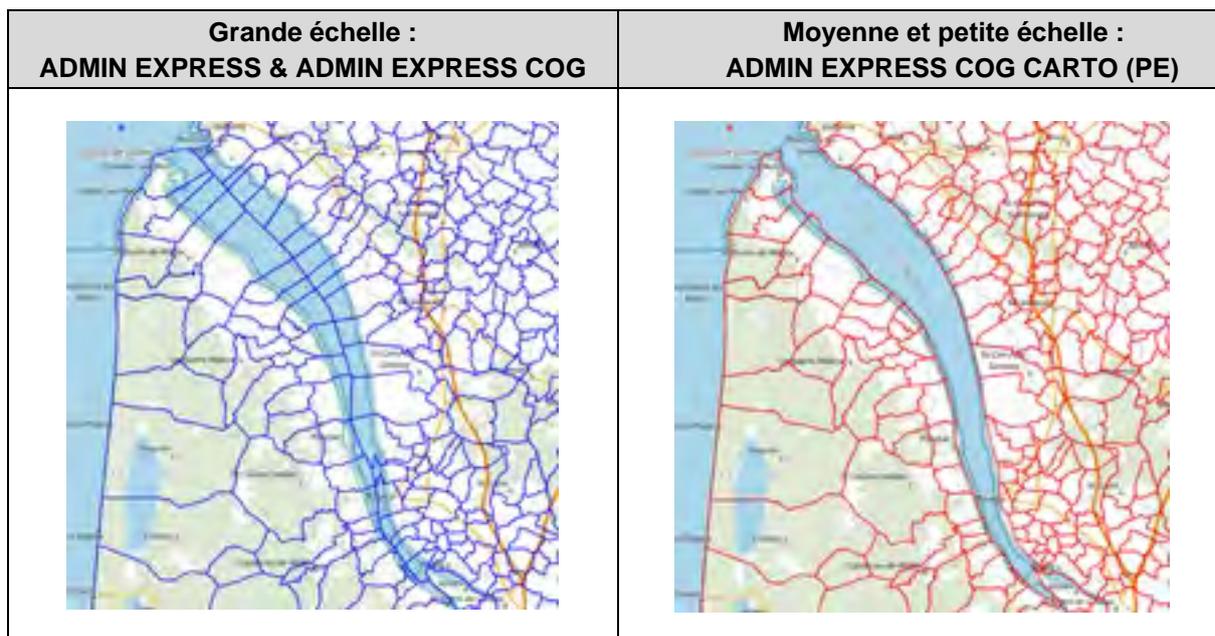
| Produit | Géométrie | Précision |
|---|-----------------|-------------------|
| ADMIN EXPRESS | Grande échelle | Entre 2,5 et 30 m |
| ADMIN EXPRESS COG | | |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO | Moyenne échelle | Entre 15 et 50 m |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO Petite échelle | Petite échelle | Entre 60 et 600 m |
| ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite échelle | | |

3.4 Généralisation

3.4.1 ADMIN EXPRESS COG CARTO

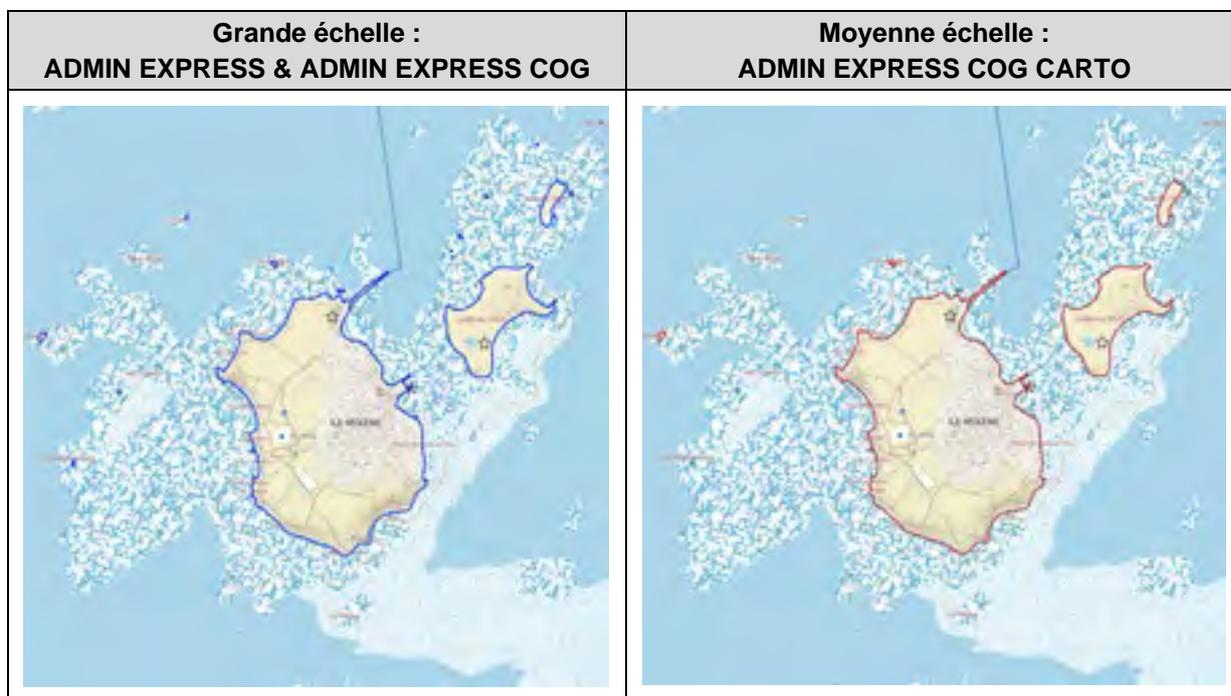
La représentation cartographique peut différer de la limite administrative lorsque cela s'avère mieux représenter le territoire.

Exemple : Estuaire de la Gironde.



Les données vecteur ci-dessus sont superposées à un fonds cartographique Plan IGN.

Les îles ou îlots rocheux présents à « grande échelle » et dont la surface est inférieure à 500 m² ont été exclus dans le produit « moyenne échelle ».



Les données vecteur ci-dessus sont superposées à un fonds cartographique Plan IGN.

3.4.2 ADMIN EXPRESS COG CARTO (PLUS) Petite Échelle

Ces deux produits petite échelle bénéficient des mêmes traitements que l'édition moyenne échelle (ADMIN EXPREESS COG CARTO), c'est à dire d'une défonce sur l'estuaire de la Gironde, ainsi qu'une sélection sur les îlots rocheux de moins de 500m².

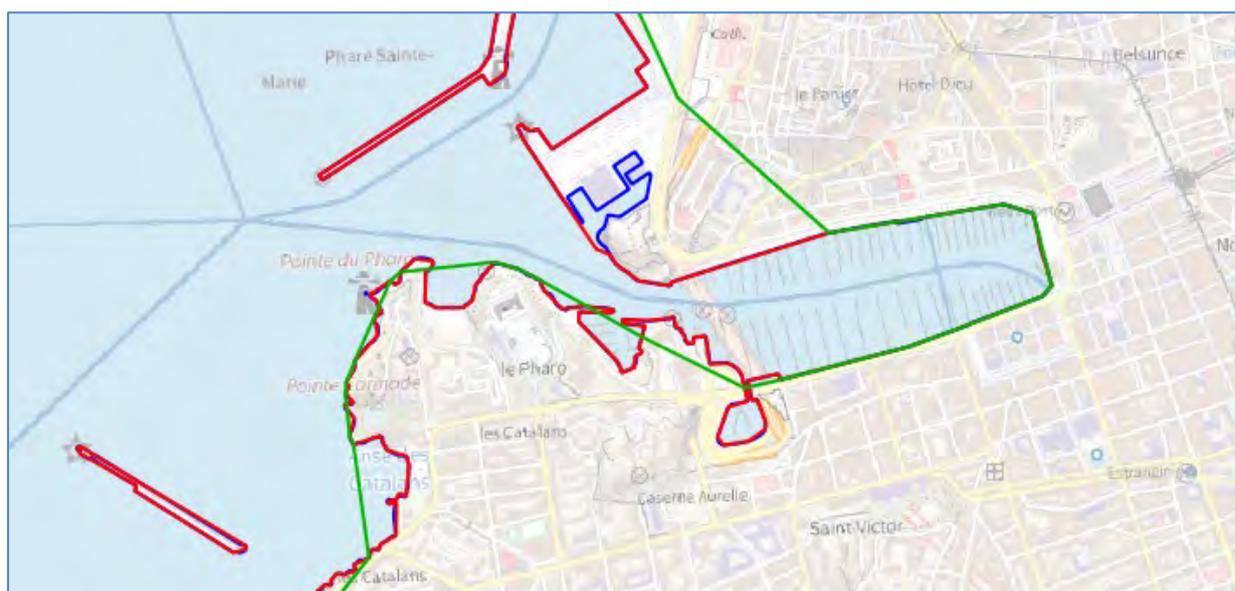
Seul le traitement de généralisation diffère pour proposer une donnée moins lourde avec des géométries plus simplifiées.

La méthode de généralisation utilisée est celle de l'algorithme *Sherbend Generalizer* de FME Workbench, avec un rayon de 1000 mètres.

Sherbend est un algorithme basé sur des contraintes qui préserve la relation spatiale des lignes et des points dans les données d'entrée. L'algorithme *Sherbend* généralise de manière itérative les coudes d'une ligne en utilisant le paramètre de diamètre pour sélectionner les coudes à généraliser. Le processus de généralisation peut éliminer, réduire ou combiner des coudes tout en résolvant les conflits.

La stratégie de généralisation des coudes dans une ligne est la suivante :

- calcul de la superficie d'un cercle de référence dont le diamètre est spécifié par le paramètre *Diameter* ;
- pour chaque ligne, détermination des emplacements des coudes ;
- pour chaque coude, calcul de son périmètre. Ensuite, construction d'un cercle dont la circonférence est égale à ce périmètre. Enfin, détermination de la superficie ajustée du coude, qui est égale à 75% de la superficie de ce cercle ;
- pour chaque coude, généralisation du coude si sa superficie est inférieure à la superficie du cercle de référence et si les contraintes spatiales sont respectées ;
- répétition des étapes ci-dessus jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de coudes à généraliser.



- ADMIN EXPRESS / ADMIN EXPRESS COG
- ADMIN EXPRESS COG CARTO
- ADMIN EXPRESS COG CARTO Petite Échelle

Les données vecteur ci-dessus sont superposées à un fonds cartographique Plan IGN.

Spécificités d'ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite Échelle

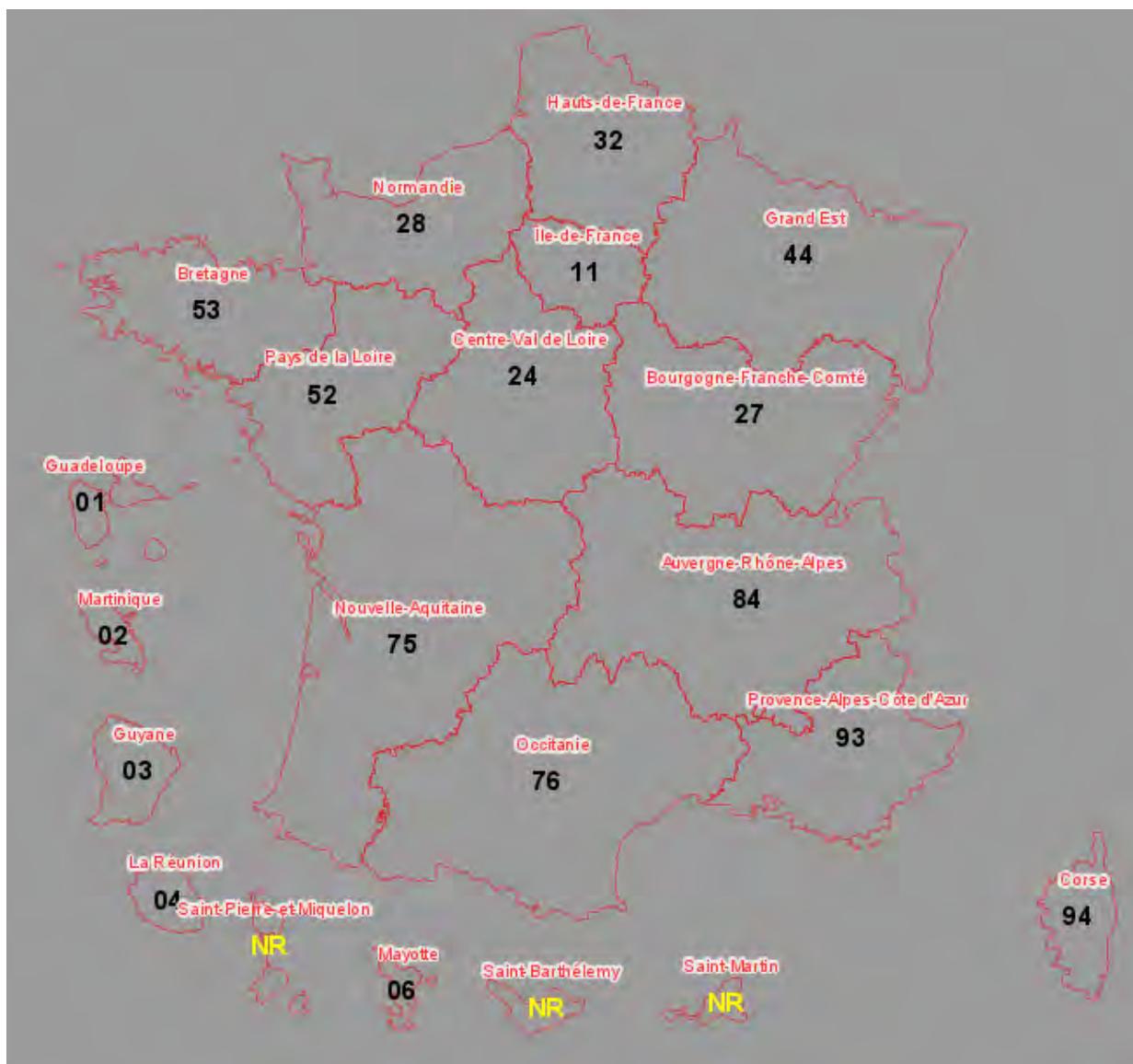
ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite Échelle est la version petite échelle, millésimée COG, offrant un rapprochement fictif des DROM-COM autour de la métropole, plus adaptée à des besoins de datavisualisation.

Les géométries d'ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite Échelle possèdent un géoréférencement fictif (Lambert 93) permettant ainsi de superposer plus facilement des données métiers.



Couche département du produit ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite Échelle

Ce produit comporte des géométries fictives sur certaines classes qui n'existent pas législativement mais qui permet de maintenir un visuel cartographique complet de la métropole avec l'ensemble des DROM-COM. Dans ce cas, ces entités sont dépourvues de **code_insee** et possèdent la valeur **NR** (voir paragraphe 4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut).



Couche région du produit ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS Petite Échelle

Les collectivités d'outre-mer (COM) ne possèdent pas légalement d'emprise régionale. Dans ce cas, pour offrir une cartographie complète sur chaque niveau, des géométries fictives ont été conservées et renseignées avec un **code insee = NR**.

3.5 Exhaustivité

L'exhaustivité est de 100 % pour toutes les couches de données des produits de l'offre ADMIN EXPRESS.

3.6 Tableau récapitulatif

| produit → classes | ADMIN EXPRESS | ADMIN EXPRESS COG | ADMIN EXPRESS COG CARTO | ADMIN EXPRESS COG CARTO PE | ADMIN EXPRESS COG CARTO PLUS PE |
|---|---------------|-------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| arrondissement | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| arrondissement municipal | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| canton | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| commune | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| commune associée ou déléguée | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| departement | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| EPCI | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| region | Géométrie GE | Géométrie GE | Géométrie ME + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles | Géométrie PE + Gironde + filtre îles + rapprochement DROM-COM |
| chef-lieu d'arrondissement | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu d'arrondissement municipal | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de canton | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de collectivité territoriale | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de commune | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de commune associée ou déléguée | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de département | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |
| chef-lieu de région | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel | ponctuel |

4. Définitions des termes employés

4.1 Définition du terme « classe »

Une classe regroupe des objets de même genre (linéaire, ponctuel ou surfacique), de même dimension (ici bidimensionnelle) et définis par les mêmes attributs.

Chaque classe est présentée sous forme de fiche contenant les informations suivantes :

Définition : Définition de la classe. Cette définition s'applique à tous les objets de cette classe.

Genre : Le genre spécifie la géométrie des objets de la classe (ponctuel 2D, linéaire 2D, surfacique 2D)

Attributs : Des attributs sont associés à chaque objet d'une classe et permettent de lui associer des informations à caractère quantitatif (valeurs d'attribut numériques) ou qualitatif (énumération de valeurs).

Sélection : Précision sur le caractère exhaustif ou non des objets de cette classe.

Contrainte : Contrainte particulière sur la classe d'objet.

Modélisation : Précision sur la façon dont la structure géométrique traduit la réalité de l'objet topologique.

D'autres précisions ou remarques peuvent être mentionnées le cas échéant pour une meilleure compréhension des caractéristiques de la classe.

4.2 Définitions des termes se rapportant à l'attribut

Définition : Définition de l'attribut.

Type : Précision sur la structure de l'attribut et la taille maximale de la valeur autorisée : Caractères (24), Entier (4), Décimal (9,1), etc.

Contrainte sur l'attribut : Cette contrainte précise si l'attribut doit être renseigné (Valeur obligatoire), ou dans quelles conditions il ne l'est pas. S'il n'y a pas de contrainte, l'attribut peut être vide.

Valeurs de l'attribut : Définitions de la signification des valeurs de l'attribut. La liste des valeurs possibles est fournie. Certains attributs peuvent ne pas avoir de valeurs.

Valeurs particulières de l'attribut : Définition de la signification de certaines valeurs, ou de l'absence de valeur.

Certaines abréviations sont utilisées :

| Abréviation | Signification | Définition |
|-------------|---------------|--|
| NC | Non concerné | Cet attribut n'a aucun sens pour l'objet considéré (le nombre de voies pour un escalier par exemple) |
| NR | Non renseigné | Cet attribut n'a pas pu être renseigné (information manquante) |

5. Description des classes

- Les unités administratives de l'Insee telles que définies dans le Code Officiel Géographique de l'Insee (*communes, arrondissements, collectivités territoriales, départements, régions, ainsi que les arrondissements municipaux, les communes associées ou déléguées et les cantons*) ;
- Des domaines non définis dans le Code Officiel Géographique de l'Insee mais partitionnant le territoire national : EPCI.

Dans les produits AdminExpress, ces objets sont représentés par des surfaciques (polygones ou multi-polygones). Ce produit contient également, sous forme de ponctuels, les chefs-lieux des différentes entités citées.

Liste des classes :

- Arrondissement
- Arrondissement municipal
- Canton
- Chef-lieu d'arrondissement
- Chef-lieu d'arrondissement municipal
- Chef-lieu de canton
- Chef-lieu de collectivité territoriale
- Chef-lieu de commune
- Chef-lieu de commune associée ou déléguée
- Chef-lieu de département
- Chef-lieu d'EPCI
- Chef-lieu de région
- Collectivité territoriale
- Commune
- Commune associée ou déléguée
- Département
- EPCI
- Région

5.1 Attributs communs à plusieurs classes

Attributs : Cleabs AdminExpress | Code Insee de la commune de rattachement | Code Insee de la commune siège | Code Insee de la région | Code Insee de l'arrondissement | Code Insee du département | Code postal | Code Siren | Géométrie | Géométrie GE | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Numéro de l'arrondissement | Numéro de l'arrondissement municipal | Numéro du canton | Population

Cleabs AdminExpress

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| cleabs | ID |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Identifiant

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Arrondissement municipal AdminExpress | Canton AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress | Département AdminExpress | EPCI AdminExpress | Région AdminExpress

Définition : Tous les objets des produits AdminExpress sont identifiés par une clé absolue ou identifiant unique. Cette clé absolue est conservée durant toute la "vie" de l'objet, depuis leur création jusqu'à leur destruction. Dans les produits AdminExpress, cet identifiant se réfère au code Insee de l'entité administrative : le Code Insee, unique, se retrouve en suffixe de la clé absolue. Le format générique de la cleabs est un acronyme de 8 caractères suivi de 16 chiffres.

Cas particulier : les EPCI n'ayant pas de code Insee, la clé absolue est composée du numéro Siren.

Le format est : *acronyme de 8 caractères, suite de 0 et code Insee ou Siren*

- acronyme de 8 caractères : "REGION__"
- suite de 0 : "0...0"
- code Insee ou Siren : "04"

Exemples :

Les clés absolues des différentes classes

| ENTITÉS SURFACIQUES | ENTITÉS PONCTUELLES |
|---------------------------|--------------------------|
| REGION__0000000000000004 | CHFL_REG0000000000000004 |
| DEPARTEM0000000000000974 | CHFL_DEP0000000000000974 |
| ARR_DEP__0000000000009741 | CHFL_ARD0000000000009741 |
| ARR_MUN__0000000000075101 | CHFL_ARM0000000000075101 |
| COMMUNE__0000000000097401 | CHFL_COM0000000000097401 |
| COMM_A_D0000000000014608 | CHFL_CAD0000000000014608 |
| COLLTERR00000000000974D | CHFL_COL00000000000974D |
| EPCI____0000000249740077 | CHFLEPCI0000000249740077 |
| CANTON__0000000000097401 | CHFL_CAN0000000000097401 |

Code Insee de la commune de rattachement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_commune_de_rattach | INSEE_COM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress

Définition : Code Insee de la Commune à laquelle l'arrondissement municipal est rattaché, uniquement pour Paris (75056), Lyon (69123) et Marseille (13055).

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Code Insee de la commune siège

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_commune_siege | INSEE_COMM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Entier

Classes concernées : Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress

Définition : Code Insee de la commune où siège l'autorité administrative.

Remarque : L'autorité administrative peut être située hors du territoire de l'entité administrative.

Au 01/01/2025, liste des 12 cas particuliers :

09304 : Suzan, mairie située sur la commune de La Bastide-de-Sérou (09042)
21533 : Rouvres-sous-Meilly, mairie située sur la commune de Meilly-sur-Rouvres (21399)
31267 : Lahitère, mairie située sur la commune de Montesquieu-Volvestre (31375)
48089 : Le Malzieu-Forain, mairie située sur la commune de Le Malzieu-Ville (48090)
48117 : Pourcharesses, mairie située sur la commune de Villefort(48198)
50587 : Taillepied, mairie située sur la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte (50551)
57682 : Turquestein-Blancrupt, mairie située sur la commune de Saint-Quirin (57623)
58063 : Château-Chinon (Campagne), mairie située sur la commune de Château-Chinon (Ville) (58062)
59667 : Zermezele, mairie située sur la commune de Wemaers-Cappel (59655)
60502 : Le Plessis-Patte-d'Oie , mairie située sur la commune de Berlancourt (60062)
60527 : Rééz-Fosse-Martin, mairie située sur la commune de Bouillancy (60091)
62577 : Monchel-sur-Canche, mairie située sur la commune de Conchy-sur-Canche (62234)

Code Insee de la région

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_region | INSEE_REG |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Canton AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Département AdminExpress

Définition : Code Insee de la Région à laquelle appartient l'entité administrative concernée.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire sauf pour les collectivités d'outre-mer suivantes : 975, 977, 978.

Code Insee de l'arrondissement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_l_arrondissement | INSEE_ARR |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Commune AdminExpress

Définition : Code Insee de l'Arrondissement. Pour la classe Commune : Code Insee de l'Arrondissement auquel appartient la Commune.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Code Insee du département

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------------|-----------------------|
| code_insee_du_departement | INSEE_DEP |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Canton AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Commune AdminExpress

Définition : Code Insee du Département auquel appartient l'unité administrative concernée.

Spécifications de saisie : Valeurs de 01 à 19, 2A, 2B, de 21 à 95, et pour les DOM : 971, 972, 973, 974, 976.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire sauf pour les collectivités d'outre-mer suivantes : 975, 977, 978.

Code postal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_postal | CODE_POST |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte

Classes concernées : Arrondissement municipal AdminExpress | Commune AdminExpress

Définition : Code postal utilisé pour la commune.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.
Pour les communes pluridistribuées, "Code postal" = 'PLURI'.

Code Siren

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_siren | CODE_SIREN |
| | Longueur maximale : 9 |

Type : Texte

Classes concernées : Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress | Département AdminExpress | EPCI AdminExpress | Région AdminExpress

Définition : Le numéro Siren est un identifiant de neuf chiffres attribué à chaque unité légale. Les huit premiers chiffres n'ont aucune signification, excepté pour les organismes publics (communes, EPCI...) dont le numéro Siren commence obligatoirement par 1 ou 2. Le neuvième chiffre est un chiffre de contrôle de validité du numéro.
Source Insee

Remarque : Ce numéro est non significatif ; il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'unité légale. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Pour les communes associées ou déléguées :

- les communes déléguées n'ont pas de Siren propre et sont rattachées à la commune dont elles dépendent.
- les communes associées créées avant 2010 ont un code Siren propre. Il est renseigné dans la mesure du possible (pas disponible dans Banatic).

Source de la mise à jour : Insee

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Particularité : Le numéro Siren est non renseigné (NR) uniquement dans le produit AdminExpress COG CartoPlus pour les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon (975), Saint-Barthélemy (977) et Saint-Martin (978).

Géométrie

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------|
| geometrie | GEOMETRIE |

Type : Point 2D

Classes concernées : Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de

Géométrie GE

Type : MultiPolygone 2D

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Arrondissement municipal AdminExpress | Canton AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress | Département AdminExpress | EPCI AdminExpress | Région AdminExpress

Nom du chef-lieu

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| nom_du_chef_lieu | NOM_CL |
| | Longueur maximale : 80 |

Type : Texte

Classes concernées : Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress

Définition : Toponyme de la commune où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules et minuscules, toutes deux accentuées.

Nom du chef-lieu en majuscules

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------|------------------------|
| nom_du_chef_lieu_en_majuscules | NOM_CL_MAJ |
| | Longueur maximale : 80 |

Type : Texte

Classes concernées : Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress

Définition : Toponyme de la commune où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules non accentuées.

Nom officiel

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| nom_officiel | NOM |
| | Longueur maximale : 80 |

Type : Texte

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Arrondissement municipal AdminExpress | Canton AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress | Département AdminExpress | EPCI AdminExpress | Région AdminExpress

Définition : Toponyme intégral de source Insee (avec article si présent) de l'entité administrative. Il est saisi en majuscule aux premières lettres de chaque terme, et minuscules pour les autres, toutes deux accentuées.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Exemple : "Épiais-lès-Louvres"

Remarque : Dans la classe Collectivité territoriale, pour les collectivités d'échelon départemental, le toponyme de la collectivité territoriale correspond généralement à celui du département.

Nom officiel en majuscules

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------------|------------------------|
| nom_officiel_en_majuscules | NOM_M |
| | Longueur maximale : 80 |

Type : Texte

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Arrondissement municipal AdminExpress | Canton AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress | Chef-lieu de collectivité territoriale AdminExpress | Chef-lieu de commune AdminExpress | Chef-lieu de commune associée ou déléguée AdminExpress | Chef-lieu de département AdminExpress | Chef-lieu d'EPCI AdminExpress | Chef-lieu de région AdminExpress | Collectivité territoriale AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress | Département AdminExpress | EPCI AdminExpress | Région AdminExpress

Définition : Toponyme intégral (avec article si présent) de l'entité administrative. Il est saisi en lettres majuscules non accentuées.

Exemple : "EPIAIS-LES-LOUVRES"

Numéro de l'arrondissement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------------|-----------------------|
| numero_de_l_arrondissement | NUM_ARR |
| | Longueur maximale : 2 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Arrondissement AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement AdminExpress

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à l'Arrondissement : c'est un chiffre.

Numéro de l'arrondissement municipal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------------|-----------------------|
| numero_de_l_arrondissement_municipal | NUM_ARR |
| | Longueur maximale : 2 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Classes concernées : Arrondissement municipal AdminExpress | Chef-lieu d'arrondissement municipal AdminExpress

Définition : Numéro de l'arrondissement municipal, codé sur deux chiffres pour les communes de Paris (20 arrondissements), Lyon (9 arrondissements) et Marseille (16 arrondissements).

Numéro du canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| numero_du_canton | NUM_CAN |
| | Longueur maximale : 2 |

Type : Entier

Classes concernées : Canton AdminExpress | Chef-lieu de canton AdminExpress

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee au Canton. Il est codé sur deux chiffres.

Population

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| population | POPULATION |
| | Longueur maximale : 7 |

Type : Entier

Classes concernées : Arrondissement municipal AdminExpress | Commune AdminExpress | Commune associée ou déléguée AdminExpress

Définition :

La population municipale comprend les personnes :

- ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté
- détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune
- les sans-abri recensées sur le territoire de la commune
- résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique.

Source Insee

Remarque : Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire pour la classe Commune.

Source de la mise à jour : Insee

5.2 Arrondissement

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Numéro de l'arrondissement | Code Insee de l'arrondissement | Code Insee du département | Code Insee de la région | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : arrondissement

Définition : L'arrondissement est une circonscription administrative de l'État dont le chef-lieu est la sous-préfecture. Le sous-préfet est chargé de son administration ; il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement. Le libellé de l'arrondissement est le plus souvent celui du chef-lieu.

L'arrondissement est une subdivision du département. Depuis le redécoupage cantonal lié aux élections

départementales de mars 2015, l'arrondissement n'est plus un regroupement de cantons mais de communes.
Source Insee

Remarque : Il ne faut pas confondre l'arrondissement, subdivision du département, avec l'arrondissement municipal, subdivision de Paris, de Lyon et de Marseille.

Code Insee de l'arrondissement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_ARR |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à l'Arrondissement : il est composé de 3 ou 4 chiffres, les deux ou trois premiers correspondant au numéro du Département.

5.3 Arrondissement municipal

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Numéro de l'arrondissement municipal | Code Insee de l'arrondissement municipal | Code Insee de la commune de rattachement | Code postal | Population | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : arrondissement_municipal

Définition : L'arrondissement municipal n'existe que pour Paris, Lyon et Marseille. Le but de la politique de décentralisation des services administratifs en 1982 consistait à rapprocher les administrations municipales du citoyen et à déconcentrer la gestion des trois plus grandes communes sans pour autant remettre en cause leur unité. La déconcentration ainsi souhaitée fut réalisée en donnant certaines compétences à un conseil et un maire élu. Ces arrondissements et leur conseil coexistent cependant avec un conseil municipal qui maintient l'unité communale de la ville.

Source Insee

Remarque : Il ne faut pas confondre l'arrondissement municipal, partition des 3 principales villes françaises (Paris, Lyon et Marseille), avec l'arrondissement, subdivision du département.

Code Insee de l'arrondissement municipal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_ARM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à l'Arrondissement municipal : il est composé de 5 caractères, les deux premiers correspondant au numéro de Département.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.4 Canton

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Numéro du canton | Code Insee du canton | Codes Insee des arrondissements | Code Insee du département | Code Insee de la région | Composition du canton | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : canton

Définition : Le canton est la circonscription servant de cadre à l'élection des conseils départementaux, anciennement conseils généraux, définie par la loi du 17 mai 2013. Cette loi impose un redécoupage des cantons selon des critères démographiques, et leur nombre est réduit de moitié ; chacun des nouveaux cantons élit au scrutin binominal deux élus, nécessairement de sexes différents.

La composition des nouveaux cantons est décrite dans des décrets publiés en février 2014.

Les cantons ne sont plus nécessairement des subdivisions territoriales des arrondissements.

Dans la plupart des cas, les cantons englobent plusieurs communes. Mais les cantons ne respectent pas toujours les limites communales : ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes ou être inclus strictement dans une commune.

Les premières élections des conseils départementaux, appelées « élections départementales », anciennement « élections cantonales », se sont déroulées en mars 2015.

Il n'existe plus désormais de chefs-lieux de canton mais des bureaux centralisateurs, en fonction lors des élections départementales.

Source Insee

Remarque : La notion de chef-lieu de canton sera toutefois utilisée pour l'appellation de la classe à des fins d'harmonisation. Le terme officiel de " bureau centralisateur" sera par contre déclaré en nom d'attribut.

Code Insee du canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_CAN |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee au Canton : il est composé de 4 à 5 caractères, les deux ou trois premiers correspondant au numéro de Département.

Codes Insee des arrondissements

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------------------|------------------------|
| codes_insee_des_arrondissements | INSEE_ARR |
| | Longueur maximale : 50 |

Type : Texte

Définition : Liste des codes officiels attribués par l'Insee aux arrondissements dont une partie constitue le canton.

Remarque : Les cantons sont majoritairement constitués d'une partie d'un seul arrondissement.

Lorsqu'un canton est constitué de parties de différents arrondissements, les numéros des cantons sont concaténés en utilisant le signe /.

Exemple : Le canton de Valdahon, dans le département du Doubs, est constitué de parties de trois arrondissements. L'attribut Code Insee des arrondissements est "251/252/253".

Composition du canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-----------------------|------------------------|
| composition_du_canton | COMPCT |
| | Longueur maximale : 61 |

Type : Liste

Valeurs possibles : Commune(s) entière(s) | Fraction de commune | Fraction d'une commune et de commune(s) entière(s) | Fractions de plusieurs communes | Fractions de plusieurs communes et de commune(s) entière(s) | NR

Définition : Indique que le canton est composé de communes entières ou de fractions de communes.

Composition du canton = « Commune(s) entière(s) »

Composition du canton = « Fraction de commune »

Composition du canton = « Fraction d'une commune et de commune(s) entière(s) »

Composition du canton = « Fractions de plusieurs communes »

Composition du canton = « Fractions de plusieurs communes et de commune(s) entière(s) »

Composition du canton = « NR »

Définition : Indique que le canton est fictif. Cela concerne la Ville de Paris, la Métropole de Lyon, la Martinique, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

5.5 Chef-lieu d'arrondissement

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Lien vers l'arrondissement | Code Insee de l'arrondissement | Numéro de l'arrondissement | Code Insee de la commune siège | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_d_arrondissement

Définition : Lieu où siège l'autorité administrative de l'Arrondissement.

Lien vers l'arrondissement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------------|------------------------|
| lien_vers_l_arrondissement | ID_ARROND |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de l'Arrondissement administré.

5.6 Chef-lieu d'arrondissement municipal

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Numéro de l'arrondissement municipal | Code Insee de l'arrondissement municipal | Code Insee de la commune de rattachement | Lien vers l'arrondissement municipal | Code Insee de l'arrondissement siège | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_d_arrondissement_municipal

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant l'Arrondissement municipal.

Code Insee de l'arrondissement municipal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--|------------------|
| code_insee_de_l_arrondissement_municipal | INSEE_ARM |

| | |
|--|-----------------------|
| | Longueur maximale : 5 |
|--|-----------------------|

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Code Insee de l'Arrondissement municipal.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Lien vers l'arrondissement municipal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------------|------------------------|
| lien_vers_l_arrondissement_municipal | ID_ARM |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de l'Arrondissement municipal administré.

Code Insee de l'arrondissement siège

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_l_arrondissement_siege | INSEE_ARR |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Entier

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à l'Arrondissement municipal où est situé le siège (la mairie d'arrondissement) de l'Arrondissement municipal : il est composé de 5 caractères, les deux premiers correspondant au numéro de Département.

Remarque : Pour Marseille et Paris, certaines mairies d'arrondissement sont situées hors de l'arrondissement qu'elles dirigent.

5.7 Chef-lieu de canton

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Code Insee du canton | Numéro du canton | Lien vers le canton | Nom du bureau centralisateur | Nom du bureau centralisateur en majuscules | Code Insee de la commune siège | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_canton

Définition : Bureau centralisateur du canton.

Code Insee du canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------|-----------------------|
| code_insee_du_canton | INSEE_CAN |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee au Canton : il est composé de 4 à 5 caractères, les deux ou trois premiers correspondant au numéro de Département.

Lien vers le canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------|------------------------|
| lien_vers_le_canton | ID_CANTON |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant Cleabs AdminExpress du canton.

Nom du bureau centralisateur

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|------------------------------|------------------------|
| nom_du_bureau_centralisateur | NOM_BUREAU |
| | Longueur maximale : 35 |

Type : Texte

Définition : Nom de la commune bureau centralisateur du canton.

Le nom est saisi en lettres majuscules aux premières lettres de chaque terme, et minuscules pour les autres, toutes possiblement accentuées.

Nom du bureau centralisateur en majuscules

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--|------------------------|
| nom_du_bureau_centralisateur_en_majuscules | NOM_B_MAJ |
| | Longueur maximale : 35 |

Type : Texte

Définition : Nom de la commune bureau centralisateur du canton.

Le nom est saisi en lettres majuscules non accentuées.

5.8 Chef-lieu de collectivité territoriale

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Nom du siège de la collectivité territoriale | Nom du siège de la collectivité territoriale en majuscules | Code Insee de la collectivité territoriale | Code Siren | Code Insee de la commune siège | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_collectivite_territoriale

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant la collectivité territoriale.

Nom du siège de la collectivité territoriale

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--|------------------------|
| nom_du_siege_de_la_collectivite_territoriale | NOM_SG_COL |
| | Longueur maximale : 70 |

Type : Texte

Définition : Toponyme du lieu où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules et minuscules, toutes deux accentuées.

Nom du siège de la collectivité territoriale en majuscules

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--|------------------------|
| nom_du_siege_de_la_collectivite_territoriale_en_majuscules | N_SG_COL_M |
| | Longueur maximale : 70 |

Type : Texte

Définition : Toponyme du lieu où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules non accentuées.

Code Insee de la collectivité territoriale

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--|-----------------------|
| code_insee_de_la_collectivite_territoriale | INSEE_COL |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Code Insee de la Collectivité territoriale.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.9 Chef-lieu de commune

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Lien vers la commune | Code Insee de la commune | Code Insee de la commune siège | Code Siren | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_commune

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant la Commune.

Lien vers la commune

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------|------------------------|
| lien_vers_la_commune | ID_COM |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de la Commune administrée.

Code Insee de la commune

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_commune | INSEE_COM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à la Commune : il est composé de 5 caractères, les deux premiers correspondant au numéro de Département.

Remarque : Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code Insee de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code Insee si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.10 Chef-lieu de commune associée ou déléguée

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Code Insee de la commune associée ou déléguée | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Code Siren | Code Insee de la commune siège | Lien vers la commune associée ou déléguée | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_commune_associee_ou_deleguee

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant la commune associée ou déléguée.

Code Insee de la commune associée ou déléguée

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---|-----------------------|
| code_insee_de_la_commune_associee_ou_deleguee | INSEE_CAD |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Code Insee de la Commune associée ou déléguée.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Lien vers la commune associée ou déléguée

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---|------------------------|
| lien_vers_la_commune_associee_ou_deleguee | ID_CAD |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de la Commune associée ou déléguée administrée.

5.11 Chef-lieu de département

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Code Insee du département | Code Insee de la commune siège | Code Siren | Lien vers le département | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_departement

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant le Département

Lien vers le département

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------|
|-------------------|------------------|

| | |
|--------------------------|------------------------|
| lien_vers_le_departement | ID_DEP |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' du Département administré.

5.12 Chef-lieu d'EPCI

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Nom du siège de l'EPCI | Nom du siège de l'EPCI en majuscules | Code Insee de la commune siège | Lien vers l'EPCI | Code Siren | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_d_epci

Définition : Lieu où est situé le siège de l'EPCI.

Nom du siège de l'EPCI

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|------------------------|-------------------------|
| nom_du_siege_de_l_epci | N_SG_EPCI |
| | Longueur maximale : 120 |

Type : Texte

Définition : Toponyme du lieu où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules et minuscules, toutes deux accentuées.

Nom du siège de l'EPCI en majuscules

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------------|-------------------------|
| nom_du_siege_de_l_epci_en_majuscules | N_SG_EPC_M |
| | Longueur maximale : 120 |

Type : Texte

Définition : Toponyme du lieu où siège l'autorité administrative de l'entité. Il est saisi en lettres majuscules non accentuées.

Lien vers l'EPCI

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| lien_vers_l_epci | ID_EPCI |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de l'EPCI .

5.13 Chef-lieu de région

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nom du chef-lieu | Nom du chef-lieu en majuscules | Code Siren | Code Insee de la région | Code Insee de la commune siège | Lien vers la région | Géométrie

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : Point 2D

Nom PostgreSQL : chef_lieu_de_region

Définition : Lieu où siège l'autorité administrant la Région.

Code Insee de la région

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_region | INSEE_REG |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Code Insee de la Région.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Lien vers la région

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------|------------------------|
| lien_vers_la_region | ID_REGION |
| | Longueur maximale : 24 |

Type : Lien simple

Définition : Identifiant 'Cleabs AdminExpress' de la Région administrée.

5.14 Collectivité territoriale

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Code Insee de la collectivité territoriale | Code Insee de la région | Code Siren | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : collectivite_territoriale

Définition : Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis.

Sont définies comme collectivités territoriales :

- les communes
- les départements auxquels s'ajoutent les cinq départements d'outre-mer (Dom)
- les régions auxquelles s'ajoutent également cinq régions d'outre-mer
- les collectivités à statut particulier
- les collectivités d'outre-mer (Com)

Source Insee

Remarque : L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ». En effet, jusqu'à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les deux termes apparaissaient dans la Constitution : collectivité locale à l'article 34 et collectivité territoriale au titre XII. Mais depuis,

seule cette dernière expression figure dans la Constitution. Les collectivités sont donc désormais des « collectivité territoriale », l'expression « collectivité territoriale », n'étant plus juridiquement fondée.

Code Insee de la collectivité territoriale

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_COL |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Afin de tenir compte des évolutions récentes en termes de compétences des collectivités territoriales, l'Insee a introduit au millésime 2015 du Code Officiel Géographique une nomenclature permettant de mieux appréhender les différences entre les collectivités à compétence départementale, les collectivités à statut particulier et les circonscriptions administratives de l'État.

La nomenclature actuelle des départements en tant que circonscription administrative de l'État reste inchangée, ainsi que la codification des communes qui en résulte historiquement.

Pour les collectivités territoriales à compétence départementale, la solution retenue s'appuie sur une nomenclature à trois ou quatre positions qui reprend le numéro de la circonscription administrative de l'État correspondante, suivi de la lettre D. Par exemple, la collectivité Département de l'Ain est codée 01D, celle du Département de la Guadeloupe est codée 971D.

Pour les collectivités territoriales à statut particulier, une numérotation spécifique a été introduite.

- La Ville de Paris (75C)
- Le Département de Mayotte (976D)
- La Métropole de Lyon (69M)
- Les collectivités territoriales uniques de Martinique (972R) et de Guyane (973R)
- La Collectivité de Corse (20R)

Cette numérotation spécifique concerne également la Collectivité européenne d'Alsace (6AE). Celle-ci a été instituée le 1er janvier 2021 par le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Elle ne constitue pas une collectivité territoriale à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution. Par ailleurs, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin demeurent des circonscriptions administratives de l'État.

Ville de Paris (75C)

La Ville de Paris (75C) a été créée le 1er janvier 2019 par l'article 1er de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Cette nouvelle collectivité à statut particulier se substitue à la commune de Paris et au département de Paris.

Département de Mayotte (976D)

La loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte a, depuis le 31 mars 2011, conféré à cette collectivité le statut de collectivité à statut particulier.

Métropole de Lyon (69M)

La Métropole de Lyon (69M) a été créée par l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Depuis le 1er janvier 2015, ses compétences s'exercent dans les limites territoriales précédemment reconnues à l'ancienne communauté urbaine de Lyon.

Collectivités territoriales uniques de Martinique (972R) et de Guyane (973R)

La loi du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique a prévu la mise en place des collectivités territoriales uniques de Martinique (972R) et de Guyane (973R), en lieu et place des anciens conseils régionaux et conseils départementaux. Elles ont été créées le 1er janvier 2016.

Collectivité de Corse (20R)

La Collectivité de Corse (20R) a été instituée le 1er janvier 2018 par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et celles des conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Source Insee

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.15 Commune

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Statut | Code Insee de la commune | Population | Date du recensement | Organisme recenseur | Code Insee du canton | Code Insee de l'arrondissement | Code Insee du département | Code Insee de la région | Codes SIREN des EPCI | Code Siren | Code postal | Superficie cadastrale | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : commune

Définition : La commune est la collectivité territoriale de base, la plus petite division administrative française. Elle est administrée par le maire. Elle exerce de nombreuses compétences en autonomie. C'est la collectivité la plus répandue sur le territoire.

La commune est la subdivision administrative la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

Au 1er janvier 2025, on comptait 34 875 communes, dont 34 746 en métropole et 129 en Outre-Mer.

Source Insee

Sélection : Toutes les communes sont retenues.

Remarque : Au 01/01/2025, 6 communes ne possèdent pas de chef-lieu.

Il s'agit de villages détruits et non reconstruits dans le département de la Meuse (55) :

| NOM (Nom de la commune) | INSEE_COM (Code Insee de la commune) |
|--------------------------|--------------------------------------|
| Beaumont-en-Verdunois | 55039 |
| Bezonvaux | 55050 |
| Cumières-le-Mort-Homme | 55139 |
| Fleury-devant-Douaumont | 55189 |
| Haumont-près-Samogneux | 55239 |
| Louvemont-Côte-du-Poivre | 55307 |

Statut

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| statut | STATUT |
| | Longueur maximale : 20 |

Type : Liste

Valeurs possibles : Capitale d'Etat | Commune simple | Préfecture | Préfecture de région | Sous-préfecture

Définition : Niveau de circonscription administrative détenue par la commune dans l'organisation territoriale de l'État.

Statut = « Capitale d'Etat »

Statut = « Commune simple »

Statut = « Préfecture »

Statut = « Préfecture de région »

Statut = « Sous-préfecture »

Code Insee de la commune

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_COM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à la Commune : il est composé de 5 caractères, les deux premiers correspondant au numéro de Département.

Remarque : Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code Insee de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code Insee si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Date du recensement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------|------------------|
| date_du_recensement | DATE_RCT |

Type : Date

Définition : Date du recensement correspondant au chiffre de population saisi dans le champ 'Population'.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Organisme recenseur

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|---------------------|------------------------|
| organisme_recenseur | RECENSEUR |
| | Longueur maximale : 16 |

Type : Texte

Définition : Organisme officiel fournissant les données de la population des unités administratives françaises. L'Insee étant le seul fournisseur officiel de cette donnée, l'organisme recenseur présente l'unique valeur " INSEE".

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Code Insee du canton

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------|-----------------------|
| code_insee_du_canton | INSEE_CAN |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit plus précisément du code du pseudo-canton fourni par l'Insee.

La commune peut appartenir à plusieurs cantons. Dans ce cas, le code canton attribué est un numéro de canton supérieur ou égal à 80.

Définition de l'Insee : A la différence du canton, le « Canton-ou-ville » (ou pseudo-canton) est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières.

Dans les agglomérations urbaines, chaque canton comprend en général une partie de la commune principale, et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Dans ce cas, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct.

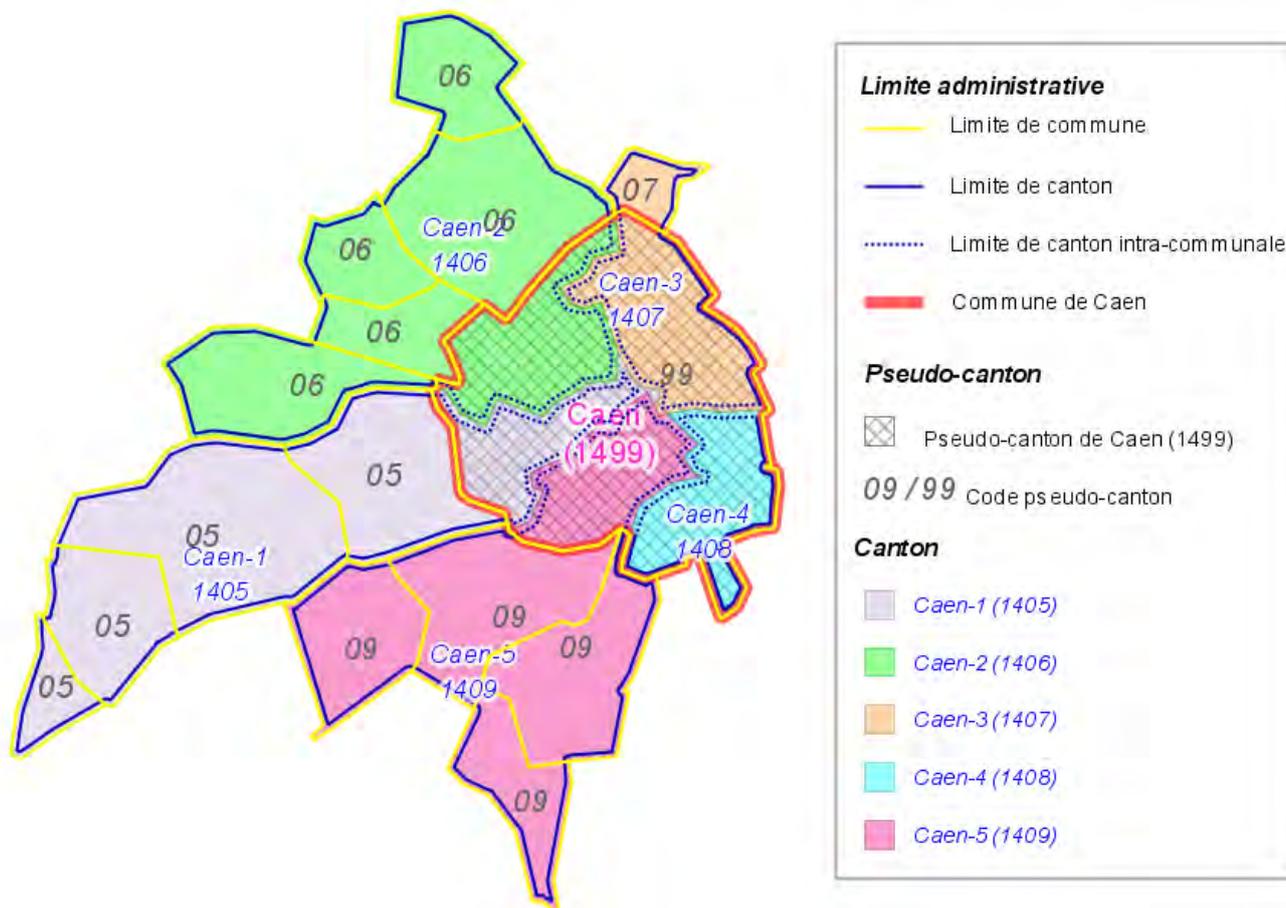
Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de

la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton.
Source INSEE

Contrainte sur l'attribut : Valeur non obligatoire.

Extrait cartographique :

Cantons et pseudo-cantons de Caen dans le Calvados (14)



Remarque : Dès lors qu'il est impossible d'attribuer le vrai code Insee du canton auquel est rattachée la commune du fait que celle-ci est multi-cantonale, un code de pseudo-canton est attribué. Ce code de pseudo-canton est compris dans une plage entre 80 et 99 inclus. Dans l'exemple ci-dessus, la commune Caen est composée de 5 cantons. Ce code de pseudo-canton ne s'adresse donc qu'à des communes entières. Les valeurs des cantons non précisés étaient initialement comprises entre 91 et 99 ; à partir de 2016, la plage a été étendue aux valeurs 81 à 89 dans le cas des communes nouvelles.

Codes SIREN des EPCI

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------|------------------------|
| codes_siren_des_epci | SIREN_EPCI |
| | Longueur maximale : 32 |

Type : Texte

Définition : codes SIREN des EPCI à fiscalité propre auxquels appartient la Commune.

Contrainte sur l'attribut : Valeur non obligatoire.

Superficie cadastrale

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-----------------------|-----------------------|
| superficie_cadastrale | SUPERF_CAD |
| | Longueur maximale : 7 |

Type : Entier

Définition : La superficie est exprimée en ha et correspond à la superficie cadastrale publiée par l'Insee, qui comprend « toutes les surfaces du domaine public et privé, cadastrées ou non cadastrées, à l'exception des lacs, étangs et glaciers de plus d'un kilomètre carré ainsi que des estuaires ».

Source Insee

5.16 Commune associée ou déléguée

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Code Insee de la commune associée ou déléguée | Code Insee de la commune de rattachement | Code postal | Code Siren | Nature | Population | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : commune_associee_ou_deleguee

Définition :

Commune associée :

Une commune associée est une ancienne commune qui, dans le cadre d'une fusion-association entre plusieurs communes conformément aux articles L. 2113-11 et suivants du code général des collectivités territoriales dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, perd sa qualité de collectivité territoriale mais conserve quelques particularités : un maire délégué, officier d'état civil et officier de police judiciaire, et susceptible de recevoir certaines délégations du maire, et une mairie annexe, qui est notamment responsable des actes d'état civil.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de réforme des collectivités territoriales, aucune commune associée ne peut être instituée et les communes associées restantes continuent de se voir appliquer les dispositions anciennement en vigueur. Les communes associées résultent historiquement des fusions de communes permises par la loi n°71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes dite « loi Marcellin » .

Commune déléguée :

Une commune déléguée est une ancienne commune qui, dans le cadre de la création d'une commune nouvelle résultant de la fusion de plusieurs communes conformément aux articles L. 2113-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, perd sa qualité de collectivité territoriale mais conserve quelques particularités : un maire délégué, officier d'état civil et officier de police judiciaire, et susceptible de recevoir certaines délégations du maire; et éventuellement une mairie annexe, qui est notamment responsable des actes d'état civil.

Source Insee

Code Insee de la commune associée ou déléguée

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_CAD |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à la Commune associée ou déléguée : il est composé de 5 caractères, les deux ou trois premiers correspondant au numéro de Département.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Code Insee de la commune de rattachement

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------------------------|-----------------------|
| code_insee_de_la_commune_de_rattach | INSEE_COM |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Code Insee de la Commune de rattachement.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Code postal

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_postal | CODE_POST |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte

Définition : Code postal utilisé pour la Commune.

Contrainte sur l'attribut : Valeur non obligatoire.

Nature

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| nature | NATURE |
| | Longueur maximale : 4 |

Type : Liste

Valeurs possibles : Sans valeur | COMA | COMD

Nature = « COMA »

Définition : Commune associée.

Nature = « COMD »

Définition : Commune déléguée.

5.17 Département

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Code Insee du département | Code Insee de la région | Code Siren | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : departement

Définition : Création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département est une circonscription administrative de l'État. Le Préfet représente les différentes administrations de l'État au niveau territorial.

C'est aussi, par la loi du 10 août 1871, une collectivité locale autonome avec un organe délibérant et un exécutif élus. La loi du 17 mai 2013 redéfinit l'élection des assemblées départementales, anciennement conseils généraux, appelées désormais conseils départementaux. Les cantons sont les circonscriptions qui servent de cadre à l'élection des conseils départementaux

Le conseil départemental est élu pour 6 ans au suffrage universel ; il élit à son tour un président, exécutif du

département qui prépare et exécute les délibérations du conseil départemental, gère le budget et dirige le personnel.

Les compétences des départements sont actuellement en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ».

Depuis avril 2011, on compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer).

Un département appartient à une région et une seule. Chaque département d'outre-mer constitue à lui seul une région.

Source Insee

Remarque : Les conseillers élus au sein de la Métropole de Lyon (collectivité territoriale à statut particulier à compter du 1er janvier 2015) ont également les compétences de conseillers départementaux.

Code Insee du département

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_DEP |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee au Département : il est composé de 2 ou 3 caractères.

Spécifications de saisie : Valeurs de 01 à 19, 2A, 2B, de 21 à 95, et de 971 à 978.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.18 EPCI

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Nature | Codes Insee des communes membres | Codes Insee des départements membres | Code Siren | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : epci

Définition : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun.

Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Source Insee

Nature

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|------------------------|
| nature | NATURE |
| | Longueur maximale : 32 |

Type : Liste

Valeurs possibles : Communauté d'agglomération | Communauté de communes | Communauté urbaine | Etablissement public territorial | Métropole

Définition : Nature de l'EPCI

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Nature = « Communauté d'agglomération »

Définition : EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Le seuil démographique de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du Département ou la Commune la plus importante du Département. Le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du Département.

Nature = « Communauté de communes »

Définition : EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Nature = « Communauté urbaine »

Définition : EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 450 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Nature = « Etablissement public territorial »

Définition : Nouvelle structure administrative créée en 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. Ce sont des EPCI sans fiscalité propre.

Nature = « Métropole »

Définition : EPCI qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de Région ; les EPCI, centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants, qui en font la demande.

Toutefois la métropole de Lyon n'est pas (en dépit de son nom) réellement une métropole ni même un EPCI, mais une Collectivité territoriale à statut particulier qui (au-delà des autres caractéristiques des métropoles) se substitue à la Collectivité territoriale de son ancien Département.

Codes Insee des communes membres

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|----------------------------------|-------------------------|
| codes_insee_des_communes_membres | INSEE_COM |
| | Longueur maximale : 254 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Liste des codes Insee des communes membres de l'EPCI séparés par '/'.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Codes Insee des départements membres

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|--------------------------------------|------------------------|
| codes_insee_des_departements_membres | INSEE_DEP |
| | Longueur maximale : 10 |

Type : Texte

Définition : Liste des codes Insee des départements dont les communes sont membres de l'EPCI.

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

5.19 Région

Attributs : Cleabs AdminExpress | Nom officiel | Nom officiel en majuscules | Code Insee de la région | Code Siren | Géométrie GE

Les attributs communs à plusieurs thèmes (en italique) ne sont pas décrits dans ce paragraphe (voir 5. Attributs communs à plusieurs thèmes).

Type de géométrie : MultiPolygone 2D

Nom PostgreSQL : region

Définition : Structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs.

Il y a en France 17 régions dont 5 d'outre-mer. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Source Insee

Code Insee de la région

| Format PostgreSQL | Format Shapefile |
|-------------------|-----------------------|
| code_insee | INSEE_REG |
| | Longueur maximale : 5 |

Type : Texte (jeu de caractères simplifié)

Définition : Il s'agit du numéro officiel attribué par l'Insee à la Région : il est composé de 2 caractères.

Codes Insee et noms des régions :

| Code Insee | Région |
|------------|----------------------------|
| 01 | Guadeloupe |
| 02 | Martinique |
| 03 | Guyane |
| 04 | La Réunion |
| 06 | Mayotte |
| 11 | Île-de-France |
| 24 | Centre-Val de Loire |
| 27 | Bourgogne-Franche-Comté |
| 28 | Normandie |
| 32 | Hauts-de-France |
| 44 | Grand Est |
| 52 | Pays de la Loire |
| 53 | Bretagne |
| 75 | Nouvelle-Aquitaine |
| 76 | Occitanie |
| 84 | Auvergne-Rhône-Alpes |
| 93 | Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| 94 | Corse |

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.